Juillet 2012

ANNEXE AU CONTRAT D'ASSURANCE-CREDIT

TARIF DES FRAIS D'ETUDE DES CREDITS

ACHETEUR DOMICILIE EN FRANCE DOM AGREMENTS	FRAIS D'ETUDE DES CREDITS (en Euros)	
	Demande initiale *(1)*	Frais mensuels *(2)*
Demande initiale n'excédant pas EUR 5.000 (*)	6,50	0,82
Demande initiale supérieure à EUR 5.000	13,00	1,65
Non Dénommés Surveillés - NDS (**)	Néant	0,35

(*) Toute demande d'augmentation d'une limite de crédit, acceptée par AXA Assurcredit pour un montant supérieur à EUR 5.000,00 fait l'objet d'une facturation de EUR 6,50 ; les frais mensuels étant fixés, pour l'acheteur concerné, à EUR 1,65 à compter du mois de la demande d'augmentation effectuée par l'assuré.

(**) Toute demande d'agrément sur un acheteur bénéficiant d'une garantie en non dénommé surveillé fait l'objet d'une facturation de frais d'étude des crédits selon le tarif ci-dessus.

A ces frais vient s'ajouter la T.V.A. au taux en vigueur. Ils sont facturés mensuellement et perçus par le Centre d'Etudes Financières (CEF).

ACHETEUR DOMICILIE A l'EXPORT AGREMENTS	FRAIS D'ETUDE DES CREDITS (en Euros)	
	Demande initiale *(1)*	Frais mensuels *(2)*
Monaco	13,00	1,65
Autres pays de l'Union Européenne	31,00	3,10
TOM et autres pays	41,00	4,10

Ces frais sont facturés trimestriellement et perçus par AXA Assurcredit.

(1) Ces frais sont dus pour chaque première demande d'agrément sur un acheteur.
(2) Ces frais sont dus pour les limites de crédit en cours de validité.

TARIF DES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES FOURNIES PAR INTERNET

Informations juridiques et financières	EUR 9,60
Actionnaires et participations	EUR 1,10 (pour chaque lien financier)
Bilan	EUR 4,60

A ces frais vient s'ajouter la T.V.A. au taux en vigueur. Ils sont facturés mensuellement et perçus par le Centre d'Etudes Financières (CEF).

TARIF DES DROITS D'OUVERTURE DE DOSSIER

Le droit d'ouverture de dossier est à acquitter lors de la demande d'intervention contentieuse :

PAYS DU DOMICILE DE L'ACHETEUR	**DROIT D'OUVERTURE DE DOSSIER (en Euros)**
France, DOM et Monaco	55,00
Autres pays	90,00

A ces frais viennent s'ajouter les taxes d'assurance en vigueur. Ils sont facturés et perçus par AXA Assurcredit.

Le présent document fait partie intégrante du contrat d'assurance-crédit. Il annule tous les précédents et demeure en vigueur jusqu'à nouvel avis.